

## Projet de fonctionnement de l'U.L.I.S.

L'U.L.I.S. (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) est un dispositif pédagogique permettant d'accompagner des élèves en situation de handicap dans leur parcours de formation professionnelle. Au lycée Viollet-Le-Duc, il s'agit de jeunes connaissant des **troubles des fonctions cognitives** (U.L.I.S. T.F.C.). Ils sont inscrits dans les **classes de C.A.P.** et durant les deux années de formation, suivent les enseignements avec leur classe la majeure partie du temps.

### 1) Ce dispositif vise 3 objectifs :

- Une **inclusion** la plus complète possible dans le milieu scolaire ordinaire, une participation à la vie scolaire et lycéenne (élections des représentants, activités du Foyer Socio-Educatif, Association Sportive, projets interclasses...).
- L'acquisition d'un niveau d'**autonomie** suffisant pour permettre une future insertion dans la vie sociale et professionnelle.
- Une **formation** professionnelle, et l'acquisition de compétences générales permettant à terme une insertion professionnelle adaptée. La finalité est que les jeunes scolarisés via ce dispositif puissent obtenir leur C.A.P. A défaut, il leur sera délivré une *Attestation de Compétences* (équivalence diplôme reconnue par l'Education Nationale), validant les connaissances et savoir-faire acquis dans le champ professionnel et dans les domaines transversaux.

### 2) Les pistes d'action de l'équipe pédagogique :

Sous la houlette de l'enseignante coordonnatrice de l'U.L.I.S., les professeurs agissent particulièrement dans les trois directions suivantes :

- **Intégration sociale et autonomie** : contacts et échanges entre élèves de l'U.L.I.S. et les autres lycéens en cours de formation professionnelle, appropriation des contraintes de la vie en collectivité, capacité à mener un travail à son terme.

- **Consolidation et développement** des acquisitions dans les domaines fondamentaux (français, maths), en articulation avec d'autres disciplines, du champ professionnel notamment.
- **Consolidation et développement** des capacités cognitives, des capacités d'adaptation et de transfert des connaissances.

### 3) Modalités spécifiques d'accompagnement des élèves en U.L.I.S. :

- Une **préparation en amont** avec le jeune pour **affiner son projet de formation professionnel** : L'enseignante coordonnatrice de l'U.L.I.S. travaille en lien étroit avec les enseignants des collèges et les familles, afin de préparer l'arrivée de l'élève en U.L.I.S. lycée. Durant l'année de 3<sup>ème</sup>, un accueil individualisé est organisé (si besoin à plusieurs reprises), afin d'évaluer la motivation de l'élève, les pré-requis nécessaires pour s'engager dans une formation C.A.P. du lycée Viollet-le-Duc, la faisabilité de son projet professionnel eu égard aux difficultés spécifiques du jeune, et préparer avec lui son accueil futur, en anticipant notamment les adaptations nécessaires.
- Une **pédagogie individualisée et adaptée aux besoins particuliers de chacun** : Selon les difficultés de l'élève et de son évolution, il bénéficie d'un enseignement en classe ordinaire avec présence ou non de l'AVS du dispositif, co-intervention ou non de l'enseignante coordonnatrice de l'U.L.I.S. ; ou bien il bénéficie d'un enseignement adapté et individualisé dans la salle de classe dédiée à l'U.L.I.S. avec l'enseignante spécialisée.
- Un **suivi collégial de l'élève** durant ses deux années au lycée : chaque année, une E.S.S. (Equipe de Suivi de Scolarisation) se réunit pour définir les termes du P.P.S. (Projet Personnalisé de Scolarisation). L'enseignante référente de scolarisation, les partenaires de soin, l'équipe pédagogique, le personnel d'encadrement, la famille... travaillent ensemble pour accompagner au mieux le jeune dans son projet de formation professionnel.
- Un **suivi personnalisé de l'élève après sa formation au lycée**, pour une meilleure insertion professionnelle : L'enseignante coordonnatrice de l'U.L.I.S. assure le lien avec le jeune et sa famille, ainsi que des entreprises susceptibles de l'embaucher, ou de l'accueillir comme apprenti lors d'une formation complémentaire en alternance. Elle informe le jeune et sa famille de l'utilité d'engager une démarche de R.Q.T.H. (reconnaissance de qualité de travailleur handicapé) auprès de la M.D.P.H.